



■ Entrée du CE : Des élus CFDT nommément calomniés par un affichage sauvage

Déclaration de la CFDT Sopra Steria faite en entrée du CE :

« **Un tract calomnieux, dangereux et anonyme a été affiché sauvagement et illégalement dans les locaux de plusieurs sociétés de l'UES** : Sopra Steria, Sopra Banking et Axway, voire ...

=> Calomnieux, oui, l'activité Running est maintenue par la commission Loisirs Paris et bien pris en charge par une élue « Trait d'Union » et de ce fait, les courses parisiennes sont évidemment dans son périmètre ;

=> Calomnieux, car, il n'y a pas dans le bilan d'activité 2015 de cette association culturelle et sportive de subventions allouées pour les marathons de Berlin et New York, ni de demande de budget sur 2016 pour ces courses, il ne peut donc y avoir refus de subvention ;

=> Dangereux, car sur les 9 élus du CE Sopra Steria membres de droit de la commission Loisirs Paris (3 CFDT, 1 CGT, 1 Solidaire, 4 Trait d'Union), les **seuls trois élus CFDT ont été nommément cités** alors que toutes les décisions sont prises collégalement en commission ;

=> Dangereux car cette stigmatisation des trois élus CFDT génère stress et un réel risque de harcèlement ;

=> Anonyme, certes, mais néanmoins couvert par le nom de l'association culturelle et sportive qui a une section Running, en difficulté relationnelle avec la commission Loisirs Paris car elle présente des irrégularités de fonctionnement ;

=> Anonyme, oui, mais n'est-ce pas soutenu par la direction ? qui a minima a laissé faire cet affichage sur ses panneaux entre 2 invitations à la cooptation et au développement durable... .

La CFDT demande à la commission Loisirs Parisiens de condamner ces propos diffamatoire par un mail à tous les salariés parisiens. »

Une communication plus détaillée sera faite à ce sujet sur la liste Essentiel très prochainement.

■ Point 19 : Attention aux mutations déguisées !

Un salarié ex-steria avait déménagé pour une mission, sur demande de sa direction (écrit à l'appui), mais sans modification de son agence de rattachement. La société a ainsi fait des économies de frais pendant des années. Désormais, on lui demande de partir en mission sur son lieu de rattachement, à des centaines de kilomètres de son domicile, sans lui payer les frais afférents !

La situation n'est évidemment pas viable pour le salarié, qui ne peut engager de telles dépenses.

La direction n'est pas au courant et reporte sa réponse... En tout cas, nous ne laisserons pas faire !

En attendant, attention à bien avoir un écrit de votre hiérarchie si on vous demande de déménager ! **Et il s'agit alors d'une mutation à la demande de l'employeur**, le déménagement doit être payé, ainsi que les frais afférents : double loyer, allers-retours pour vous organiser, ... (cf. convention collective). Il faut donc que votre rattachement administratif change et soit mis à jour via un avenant à votre contrat de travail, et le changement sur vos bulletins de salaire.

À suivre...



L'Essentiel : 26 et 27 mai 2016 Comité d'Établissement - réunion ordinaire

Compte-rendu des points importants

■ Point 1 : Analyse de l'expert économique du CE sur les comptes de Sopra Steria

L'augmentation du chiffre d'affaire de SSG à l'horizon 2017 entre 3,8 et 4 milliard d'€ couplé à un ROA entre 8 et 9 % paraît être **un réel défi** pour l'entreprise sachant qu'aucun plan ou qu'aucune piste n'ont été suggérés lors de la présentation aux analystes. Pour se rendre compte, il faudra que le ROA qui était de 215 million d'€ augmente de 60 à 115 million d'€ soit une augmentation comprise entre 30 et 50% !

Alors, même si en off certaines pistes sont évoquées comme **la zone Europe (hors UK) qui a aujourd'hui un chiffre d'affaire de 700 million d'€ et qui ne rapporte presque rien**, il apparaît à l'expert mandaté par le CE que ce défi reste majeur et qu'il **faudrait une mutation dans l'entreprise pour y arriver**.

Il explique par contre que c'est possible car nos concurrents Cap ou Atos ont eu en 2015 des ROA respectivement de 8,6% et 5,5%. Sachant de plus que ces concurrents n'ont pas, comme Sopra Steria group, d'édition, qui est une activité très rentable en général.

La question reste donc entière : **Comment l'entreprise va faire pour satisfaire ses objectifs ambitieux ?** A priori c'est envisageable mais par **quel plan interne la DG va-t-elle atteindre ses objectifs ?**

Quelle politique RH et salariale va être mise en place pour satisfaire leurs gains toujours plus conséquents ?

Toutes ces questions sont encore sans réponse et personne à la DG n'est capable d'y répondre.

Un autre point important, nous rapporte l'expert, c'est **le niveau de cashflow, comprenez la trésorerie. Il est aujourd'hui très faible et sert en grande partie à payer les dividendes plutôt qu'à rembourser la dette ! En effet la dette de Sopra Steria Group atteint un niveau record cette année de 531 million d'€ ! Ce niveau est inquiétant quand on compare à nos concurrents.**

Là encore une grande question se pose : comment cette dette va-t-elle être remboursée en maintenant la rémunération des dividendes aussi haute ?

Ce qu'il faut bien comprendre aujourd'hui c'est que les actionnaires préfèrent se maintenir un niveau de dividende haut et endetter l'entreprise plutôt que baisser leurs revenus !

Un dernier point a été soulevé par l'expert et il est de taille : la problématique de la sortie de la zone euro de l'Angleterre. Si celle-ci sortait de la zone euro, débat actuellement en cours, les analystes financiers prévoient une perte de la valeur de la livre de 15 à 20%. L'impact direct est simple : 1 milliard d'€ de CA en UK deviendrait 800M€ ... et pour les bénéfices ce serait la même chose ... ce point est bien évidemment complètement en dehors de la gestion de l'entreprise mais c'est un impact qui pourrait mettre à mal les objectifs déjà bien ambitieux présentés pour l'horizon 2017.

■ Point 3 : Présentation de l'outil de saisie du Temps de Travail

Les élus du CE ont enfin eu une présentation de l'outil de saisie du temps de travail qui est déjà en place pour certaines agences.

N'oubliez pas de noter vos horaires, même sans heures sup', et de les reporter dans l'outil.

Les droits ne s'usent que si on ne s'en sert pas !

Le déploiement à TOUS les salariés est prévu pour les 13 et 15 juin 2016.



■ Point 4 : Croissance externe

Sopra Steria va acquérir une nouvelle société (petite), dont nous tairons le nom jusque fin juin pour des raisons de confidentialité. Encore une nouvelle acquisition, encore une nouvelle intégration avec des profils de salariés très différents et qui ne trouveront pas forcément leur compte dans une grande entreprise comme la nôtre,... Et après la direction va s'étonner que l'entreprise n'ait plus de collectif ni de valeurs communes, et que chaque site ou BU gère les choses différemment et à sa manière. Et le paiement de cette acquisition, encore en s'endettant ? *À suivre pour plus d'informations...*

■ Point 14 : Dévolution ex-CE Steria

Les informations nécessaires pour effectuer la dévolution de l'ex- CE Parisien Steria ont été reçues, toutes ? Non sauf une petite partie : un peu plus de 10 000 € de stock de billetterie qui serait perdu à cause de dates de péremption. La mise à jour de l'inventaire doit être effectuée avant d'accepter la dévolution. C'est long, c'est long...

Il reste encore les dévolutions des ex-CE Ouest, Aquitaine et Nord pour lesquels il manque des informations pour permettre au CE Sopra Steria d'accepter les dévolutions sans risque financier.

■ Point 5 : Acquisition de la société de conseil LASCE

Avis proposé par vos élus et adopté à l'unanimité du CE :

« Les élus du CE ne comprennent pas qu'on leur demande un avis alors qu'on leur refuse tout élément sur les rémunérations, facteur clef d'une intégration réussie.

Par le passé, les intégrations de sociétés de conseil se sont mal passées chez Sopra, avec le départ de nombreux salariés. La direction ne semble pas avoir pris la mesure de ces échecs, car pour « sécuriser » les salariés, elle ne leur propose qu'un avenant défavorable.

Pourquoi ces salariés resteraient-ils chez Sopra Steria dans ces conditions ?

Quel intérêt d'acheter cette entreprise si on ne se donne pas les moyens de garder ces salariés qui sont la valeur des entreprises de conseil ?

Comme pour les autres acquisitions, les élus sont inquiets du devenir des salariés structure et de faibles classifications, qui « s'évaporent » habituellement après fusion.

Le CE demande à ce que cet avis très négatif soit transmis rapidement à l'ensemble des salariés de LASCE et au conseil d'administration. »

■ Point 6 : Licenciement d'une salariée protégée

Un nouveau cas de départ d' élu. Cette fois-ci c'est carrément un licenciement pour faute simple, car la salariée a refusé 4 fois la même mission. Comment se fait-il que la direction propose 4 fois la même mission à une salariée ?

Le refus de mission est donc une faute SIMPLE, ce cas est à garder comme référence pour tous les salariés à qui on essaierait de faire passer cela pour une faute grave ou lourde !

La question posée aux élus n'est pas d'avaliser ou non le licenciement, la question posée est :



L'Essentiel : 26 et 27 mai 2016 Comité d'Établissement - réunion ordinaire

Compte-rendu des points importants

Selon vous, le départ de ce salarié protégé est-il en lien avec son mandat ? sous-entendu : y'a-t-il discrimination des élus et ce départ n'est-il qu'un moyen pour l'entreprise de se débarrasser des représentants du personnel ? En effet, le résultat de ce vote est transmis à l'inspection du travail qui doit autoriser ou non le licenciement du salarié protégé avec ces éléments et les rencontres avec le salarié et la direction.

Depuis quelque temps déjà, vos élus CFDT au CE refusent de voter, avec la justification suivante :

« Les éléments que le CE a pu avoir sur le cas de licenciement de Madame SAMPIETRO ne permettent pas de faire apparaître de lien avec son mandat. Cependant, l'accumulation de cas pose question.

Les élus CFDT refuse de voter car les départs de salariés protégés ex-Steria se multiplient. N'est-ce pas une purge organisée par la direction ?

Et encore ne connaissons-nous pas les cas des ex-élus Steria ayant perdus leurs mandats et leur protection, chez Sopra Steria comme chez I2S... »

Les CEi-Traiduion, eux, quand il s'agit d'un des leurs, votent qu'il n'y a pas de lien avec le mandat pour faciliter un départ voulu, mais quand il s'agit d'autres élus, comme ce cas, ils votent le contraire afin de gêner le départ.

L'inspection du travail va recevoir ce vote et notre justification et jugera si elle autorise ou non ce licenciement.

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CE » il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (la liste des DS et des élus CE et DP est disponible sur intranet Sopra Steria).

Vos élus CFDT au CE :

Titulaires			Suppléants		
Bernard	MOLLIER	Albi / Toulouse	Pierre	GIRAUDEAU	Rennes
Caroline	RICHARD	Manhattan / Montreuil/ Rennes	Donatella	CORAGGIO	Manhattan
William	BEAUMOND	Aix-en-Provence	Représentant Syndical :		
Patrick	PIOT	Manhattan / Montreuil	Olivier	MARTINOT	Mattéi
Nathalie	LACASSAGNE	Albi/Toulouse	Alain	MOIREZ	Toulouse

Consultez notre site

<http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Contact : dscfdtsopra@yahoo.com /01 40 67 86 99

Axway : pallombert@axway.com /01 47 17 21 62

SBS : cfdtsoprabanking@gmail.com

I2S : contact@cfdtsteria.fr /06 15 32 47 30

HR : nathalie.sicard@soprahr.com /04 91 28 59 18

